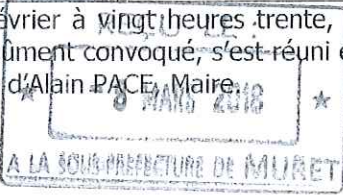



<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</b></p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 17 Procurations : 3 Absents : 9 Votants : 20</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 21 février 2018</p> <div style="text-align: right;">  </div>
<p><b>PRESENTS</b> : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Jérôme BOUTELOUP, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Alain VIDAL, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> <p><b>PROCURATIONS</b> : Yvelise MONTANE à Alain PACE, Magali GRANDSIMON à Andrée ESCAICH, Jennifer DURAND à Alain VIDAL.</p> <p><b>ABSENTS</b> : Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Corinne CORDELIER, Maryvonne SALLES, Bruno BENOIST, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Floréal PALAZON, Eva FLORES.</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Alain D'ORSO</p>	
<p style="text-align: center;"><b>N° 4488</b></p> <p style="text-align: center;"><b>OBJET :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Débat d'orientations budgétaires 2018</b></p>	<p>La loi du 6 février 1992 impose l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif constituant la première étape du cycle budgétaire.</p> <p>La loi NOTRe, adoptée le 7 août 2015, apporte des précisions supplémentaires sur la structure du rapport qui accompagne le débat d'orientation budgétaire.</p> <p>Le vote du budget primitif conditionne l'action municipale. C'est un acte de prévision et, en même temps, un acte de politique majeur dont la préparation mobilise l'ensemble des élus des différents secteurs ainsi que les directions. Le Conseil Municipal est associé à la préparation de ce budget par un débat d'orientation budgétaire.</p> <p>Un rapport élaboré sous forme d'annexe à la présente délibération, revêt la forme d'un document qui pourra servir véritablement de base aux échanges du Conseil Municipal.</p> <p>Ainsi, il présente les grandes orientations de la loi de finances 2018, son impact sur le budget prévisionnel 2018 de la Ville de SEYSSES et expose la mise en œuvre, en 2018, des politiques municipales. Il annonce également l'évolution des dépenses et des effectifs.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,</p> <p style="text-align: center;">➤ <b>Prend acte</b> du rapport d'orientation budgétaire présenté dans l'annexe ci jointe.</p>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : - 0 MARS 2018</p> <p>Affiché le : - 0 MARS 2018</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 02 mars 2018,</p> <p style="text-align: right;"> <b>Le Maire,</b>  <b>Alain PACE</b> </p> <div style="text-align: right;">  </div>